 © Badminton21

FFBaD
Fédération Française de Badminton

Badminton 21

Circuit Départemental Jeunes de Côte d'Or

5 compétitions de SIMPLE

#1 …annulée…
#2 samedi 8 janvier 2022 à Quetigny
#3 samedi 5 février à Châtillon-sur-Seine
#4 samedi 19 mars à Longvic
#5 samedi 9 avril à …?...
#6 dimanche 19 juin à Arc-sur-Tille

Tableaux :

- **Minibad/Poussin**
- **Benjamin**
- **Minime**
- **Cadet/Junior**

Pour tous les jeunes (nés en 2004 et après)
Tout en poules, pas d'éliminé !
Répartition par poules de niveau (au CPPH)
Buvette sur place
Inscription : 5 € par jeune et par journée



Conditions pour participer :

☑ **Être licencié dans un club FFBaD** de Côte d'Or
(départements limitrophes et LBFCBad acceptés sous réserve de places disponibles)

☑ **S'inscrire auprès de son club**

Pour plus d'infos :
jp.harand@badminton21.fr

Badminton21 – Comité départemental de Badminton de Côte d'Or
www.badminton21.fr

Circuit Départemental Jeunes de Côte d'Or (CDJ21)
Règlement 2021-2022

Préambule

Un Juge Arbitre Principal (JA) de la compétition est prévu pour chaque journée. Ses décisions sont sans appel. Il pourra être assisté par des Juges Arbitres adjoints déclarés sur « Poona ».
Toute participation à la compétition implique l'adoption de tous les articles du présent règlement (y compris le règlement complémentaire en dernière page). Le juge Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
Chaque journée peut faire l'objet d'une adaptation de ce règlement en fonction des contraintes d'organisation liées par exemple au nombre de terrain, au matériel utilisé ou à la plage horaire disponible. Dans ce cas, les adaptations de ce règlement figurent en dernière page et elles priment sur les articles auxquelles elles se réfèrent.

1. OBJET

Le « Circuit Départemental Jeunes » (CDJ) est un circuit de compétitions de badminton pour les jeunes, qui comprend 5 journées (appelées étapes).
Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'organisation du CDJ.
Les dates des étapes du CDJ figurent au calendrier sportif du comité départemental. En règle générale, les étapes sont calées sur les dates suggérées par la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Badminton (voir calendrier sportif de la LBFCBaD, sur son site Internet : www.lbfcbad.fr).

2. CRITERES DE PARTICIPATION

2.1. Licences et nationalité

Seuls peuvent être admis à participer les joueurs licenciés, au plus tard la veille de la date de l'étape, dans les clubs FFBaD de Côte d'Or, ou dans des clubs FFBaD des départements limitrophes à la Côte d'Or, ou des clubs FFBaD de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté, et ne faisant l'objet d'aucune suspension à la date de l'étape, sans restriction relative à la nationalité.

2.2. Catégorie d'âge et surclassement

Une étape du CDJ proposera des tableaux dans les catégories suivantes :

- Pour les joueurs Minibad et Poussin, une catégorie « Minibad-Poussin »
- Pour les joueurs Benjamins, une catégorie « Benjamin »
- Pour les joueurs Minimes, une catégorie « Minime »
- Pour les joueurs Cadets et Juniors, une catégorie « Cadet-Junior »

La participation est ouverte aux joueurs et joueuses Minibad, Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior qui peuvent s'inscrire dans le tableau correspondant à leur catégorie (ou celle immédiatement supérieure).

2.3. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur qui se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents.
Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans accompagnateur à la compétition.

Circuit Départemental Jeunes de Côte d'Or (CDJ21)
Règlement 2021-2022

2.4. Classement et CPPH (Classement Par Points Hebdomadaire)
Le classement et le CPPH utilisés sont ceux du vendredi qui précède de 8 jours la date de l'étape.
Les égalités seront départagées au bénéfice du plus jeune.

2.5 Limitation du nombre de participants
A chaque journée de simples, le nombre d'inscrits sera limité selon le nombre de terrains comme suit :
3 terrains = 35 joueurs 4 terrains = 45 joueurs 5 terrains = 60 joueurs 6 terrains = 70 joueurs
7 terrains = 80 joueurs 8 terrains = 90 joueurs 9 terrains = 100 joueurs 10 terrains = 110 joueurs etc.

2.6. Critères de qualification
Dans chaque catégorie, sont qualifiés dans l'ordre des priorités :

1. Les joueurs de Côte d'Or, départagés par l'ordre d'inscription, puis par l'âge ;
2. Les joueurs hors Côte d'Or, départagés par l'ordre d'inscription, puis par l'âge.

Remplaçants
Les joueurs inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste d'attente (LA), classés selon les critères de qualification ci-dessus.

3. INSCRIPTIONS

3.1. Diffusion des invitations / Inscription / Confection des tableaux
Les invitations sont envoyées à tous les clubs de Côte d'Or affiliés à la FFBaD, ainsi qu'à la Ligue et aux comité départementaux concernés (comités limitrophes à la Côte d'Or et/ou comités de la région BFC), pour diffusion à leurs clubs.
– Date limite d'inscription : 8 jours avant le week-end de la compétition (soit le vendredi soir minuit)
Exceptionnellement, des inscriptions arrivant après cette date pourraient être acceptées par l'organisateur, avec l'accord du juge-arbitre, notamment si elles permettent le maintien d'un tableau ou si elles en facilitent l'organisation.
– Tirage au sort : entre 7 et 5 jours avant la compétition
– Envoi des convocations : entre 5 et 4 jours avant la compétition (soit le mardi ou mercredi).

3.2. Modalités d'inscription
Un joueur doit être inscrit par son club uniquement. L'inscription s'effectue selon les modalités précisées dans l'invitation dans les délais mentionnés au § 3.1 ci-dessus. Le règlement des droits d'inscription sera à acquitter :

- pour les clubs de Côte d'Or : sur facture adressée par le comité à l'issue de la compétition,
- pour chaque club hors Côte d'Or : sur place, dès le pointage de ses premiers joueurs.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'engagements non complétées selon les directives qui s'y trouvent mentionnées, seront supportées par les clubs en cause.

3.3. Montant des droits d'inscription
Les droits d'inscription sont fixés à 5 € par étape et par joueur.

Circuit Départemental Jeunes de Côte d'Or (CDJ21)
Règlement 2021-2022

4. ORGANISATION DE LA JOURNEE DE COMPETITION

4.1. Horaires indicatifs

Rappel : Aucune compétition jeune qui n'est pas suivie d'un jour férié, d'un dimanche ou d'un jour de vacances scolaires ne doit se terminer après 19h.
Sauf exception, chaque étape se déroulera le samedi à partir de 9h et se terminera avant 19h.
Exceptionnellement, une étape pourra se dérouler un jour férié ou un dimanche. Dans ce cas, l'étape pourra commencer plus tôt pour assurer une fin, remise des prix comprise, avant 19h.

4.2. Tableaux

La compétition propose, à chaque étape, les tableaux suivants :
• Simple Homme
• Simple Dame

4.3. Structure des tableaux

Dans chaque catégorie, les joueurs peuvent être répartis dans des séries par niveau de jeu (par exemple : Série « Elite », Série « Honneur », Série « Promotion », etc.), surtout dans le cas d'un nombre important d'inscriptions.

Chaque tableau se jouera en poules, sans phase d'élimination.
Conformément au RGC, un tableau avec 3 joueurs inscrits (ou davantage) sera maintenu.
Conformément au RGC, un tableau avec moins de 3 joueurs inscrits sera annulé, mais pourra être fusionné avec la catégorie supérieure avec l'accord des participants (qui sera demandé aux responsables des inscriptions des clubs concernés).

4.4. Echéancier

La répartition des catégories d'âge au fil de la journée sera faite au seul bénéfice du bon déroulement de la compétition.

4.5. Remplacement

En cas de forfait annoncé avant le début de la compétition, l'organisateur fait appel aux joueurs de la liste d'attente.

5. DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE DE COMPÉTITION

En cas de forfait lors de la compétition, et conformément à la circulaire « Procédure de gestion des forfaits et des sanctions », vous devez envoyer votre justificatif dans les 5 jours suivant la fin de la compétition à : clot@lbfcbad.fr

5.1 Pointage

Tout joueur devra se faire pointer à la table de pointage dès son arrivée.
Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales devra le signaler, dès son arrivée, au Juge Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

5.2 Echéancier

L'ordre des matches respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge Arbitre et proposition du Comité Organisateur pour le bon déroulement de la compétition.
Les matches peuvent être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure de l'échéancier affiché.

5.3 Matches

Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement de la compétition, quelle qu'en soit la raison et/ou la durée, devra en informer la table de marque et le Juge Arbitre et obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il devra revenir une heure avant l'horaire prévisionnel de son prochain match.
A l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas dans un délai de 5 minutes pourra être sanctionné par le Juge Arbitre.
Une tenue de badminton, conforme au règlement de la FFBaD est exigée sur les terrains.
Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match à partir de l'appel de leur nom, test des volants compris.
Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes.
Le plateau de jeu est exclusivement réservé aux participants appelés à y jouer, aux conseillers des joueurs, au(x) Juge(s) Arbitre(s) et au(x) arbitre(s) ou scoreur(s) désignés par le Comité d'Organisation ainsi qu'aux membres de ce dernier.
Chaque joueur pourra être conseillé au maximum par 2 personnes qui devront porter une tenue conforme à l'article 4.5 du règlement du « code de conduite des conseillers, entraineurs et éducateurs ».
Tout volant touchant l'infrastructure du gymnase (plafond, structure ou panneau de basket) sera compté « faute » en cours de jeu. Il sera compté « let » deux fois au service.
Tout volant touchant un câble sera compté « let » en cours de jeu et au service.

6. DIVERS

6.1. Volants

Les volants sont à la charge des joueurs qui partageront équitablement. En cas de litige, le volant officiel de la compétition sera celui en vente dans la salle.
Pour les joueurs ayant un classement inférieur à D (NC,P12,P11,P10) et les poussins, les matchs se joueront en volant plastique dont le volant officiel sera celui en vente dans la salle. S'il n'y a pas de volant plastique en vente dans la salle, le volant pourra être prêté par la table de marque.
Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 2.18 du RGC.

Circuit Départemental Jeunes de Côte d'Or (CDJ21)
Règlement 2021-2022

6.2. Scoring

La compétition se déroule en auto arbitrage. Les finales seront arbitrées dans la mesure du possible par les arbitres présents dans la salle sous conditions du niveau de qualification du Juge Arbitre. Sur demande des joueurs auprès de la table de marque et ou du Juge Arbitre, un arbitre ou scoreur pourra être désigné à tout moment de la compétition. Les arbitres présents dans la salle sont invités à se présenter à la table de marque pour arbitrer les matchs, ils veilleront à fournir leur identité et remplir leur feuille d'activité.

Chaque participant s'engage à scorer un match sur simple appel du JA ou de l'organisateur, tout particulièrement un match opposant des joueurs minibad ou poussins.

En présence d'un juge arbitre de ligue certifié, des arbitres diplômés pourront officier sous sa responsabilité (y compris les jeunes arbitres ou les officiels UNSS de niveau académie) qui pourront être assistés de juges de ligne et de personnes chargées d'afficher la marque.

6.3 Réclamation

Conformément à l'article 4.2 des « règles officielles du badminton » les plaintes et questions du responsable du club, du joueur ou son représentant légal et le conseiller du joueur sont à porter auprès du Juge Arbitre. En cas de réclamation, la personne ayant eu grief devra solliciter la Commission Départementale Litiges.

6.4 Responsabilité

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents….

Le Comité d'Organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de la compétition pour la satisfaction de tous et vous souhaite une compétition.

Circuit Départemental Jeunes de Côte d'Or (CDJ21)
Règlement 2021-2022

Règlement complémentaire pour la journée du samedi 19 mars 2022

Autorisation fédérale

Le comité départemental de Badminton de Côte d'Or a déclaré cette journée dans Poona[1] le 10 janvier 2022 avec le numéro de dossier « **2103141** ».

Juge-Arbitre / Organisateur (complète/remplace le préambule)

Le Juge-Arbitre sur cette journée est M. Étienne LEGRAND (Juge Arbitre Ligue Accrédité).
Il ne sera pas assisté d'un juge-arbitre adjoint.
La compétition est organisée / préparée par Jean-Philippe HARAND (GEO).
Le déroulement de la compétition sera assuré par Barthélémy HEYRMAN (GEO) et Régis FOURNIER (bientôt GEO).

Dates (complète les articles 2.4 et 3.1)

Début des inscriptions :	lundi 10 janvier 2022
Date limite d'inscription :	11 mars 2022 (c'est aussi la date limite de désinscription sans frais)
Date de prise en compte du CPPH :	12 mars 2022
Date de confection des tableaux :	12 mars 2022
Envoi des convocations :	estimée au mardi 15 mars 2022

[1] https://poona.ffbad.org/